

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL**

## **SEANCE DU SAMEDI 20 JUIN 2015 à 20H00**

Le Conseil syndical dûment convoqué le 17 juin 2015 s'est réuni en séance le samedi 20 juin 2015 à 20h00 au siège de l'ASLC.

**Présents :** Syndics Titulaires : Mmes CLAUTOUR – MAGENDIE – ALBARET – PALANIAYE  
MM. MOULA – NADIM – FRANTZ – PHILIPPE – RIBET – MICHEL - JACOB

**Pouvoirs :** Mme De DAUW à M. MOULA

**Absents :**

**Secrétaire de Séance** Mme CLAUTOUR

### **Ordre du Jour**

Délibérations

- 1) Élection du Bureau de l'ASLC
- 2) Les délégations d'attributions du Conseil Syndical au Président
- 3) Désignation de la Commission d'appel d'offres
- 4) Option pour le régime des provisions budgétaires

Consultations du Conseil Syndical

- 5) Désignation des collègues des chargés de mission
- 6) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. MOULA, Président Directeur, ouvre la séance à 20h00.

## **Délibérations**

### **1) Élection du Bureau de l'ASLC**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Nicolas MOULA, Président Directeur sortant, qui, après l'appel nominal des syndics, a déclaré installer les élus dans leurs fonctions de syndics.

M. François NADIM, doyen d'âge parmi les syndics a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire de séance Mme Anne CLAUTOUR.

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président se déroulera à la main levée à la majorité absolue. Si après ce tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Élection du Président :**

Candidat : Monsieur Nicolas MOULA

#### **Premier tour de scrutin :**

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 12
- Majorité absolue : 7
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Nicolas MOULA, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Nicolas MOULA a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.



**Élection du Bureau :**

L'article 26 des Statuts de l'ASLC précise que : «le Conseil Syndical nomme un Président Directeur, un Vice-Président, un Secrétaire Général et un Trésorier. Il nomme, en outre trois syndics qui, avec les précédents, constituent le bureau.»

**Élection du Vice-Président :**

Candidats : Madame Anne CLAUTOUR

**Premier tour de scrutin :**

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 12
- Majorité absolue : 7
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme Anne CLAUTOUR, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée Vice-Présidente, et a été installé.

Mme Anne CLAUTOUR a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**Élection du Secrétaire Général :**

Candidats : Monsieur François NADIM

**Premier tour de scrutin :**

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 12
- Majorité absolue : 7
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. François NADIM, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Secrétaire Général, et a été installé.

M. François NADIM a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**Élection du Trésorier :**

Candidats : Monsieur Michel JACOB

**Premier tour de scrutin :**

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 12
- Majorité absolue : 7
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Michel JACOB, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Trésorier, et a été installé.

M. Michel JACOB a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**Élection du Premier Syndic :**

Candidats : Monsieur Jean-Yves PHILIPPE

**Premier tour de scrutin :**

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 12
- Majorité absolue : 7
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Jean-Yves PHILIPPE, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Premier Syndic, et a été installé.

M. Jean-Yves PHILIPPE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**Élection du Second Syndic :**

Candidats : Madame Danielle PALANIAYE

**Premier tour de scrutin :**

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 12
- Majorité absolue : 7
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme Danielle PALANIAYE, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Second Syndic, et a été installé.

Mme Danielle PALANIAYE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Élection du Troisième Syndic :**

Candidats : Monsieur Alexandre MICHEL

#### **Premier tour de scrutin :**

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 12
- Majorité absolue : 7
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Alexandre MICHEL, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Troisième Syndic, et a été installé.

M. Alexandre MICHEL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **2) Les délégations d'attributions du Conseil Syndical au Président**

La délégation d'attribution du Conseil Syndical ne peut porter que sur sa compétence à délibérer sur les catégories de marchés par nature et par montant financier engagé envers le Président. Les actes ainsi pris sont des Décisions, qui sont rapportées lors des Conseils Syndicaux suivants.

Cette disposition est fixée par délibération et révoquée à tout moment par le Conseil Syndical.

Il est demandé au Conseil Syndical de déléguer à M. Le Président-Directeur la responsabilité des marchés suivants :

- Les marchés hors travaux et hors juridique jusqu'à un montant global maximum de 4.500EUR HT.
- Les marchés de travaux pour un montant global maximum de 4.500EUR HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- Délègue l'engagement des marchés hors travaux et hors juridique jusqu'à un montant global maximum de 4.500€ HT.
- Délègue l'engagement des marchés de travaux pour un montant global maximum de 4.500€ HT.
- Précise que ces décisions ne pourront être prises qu'en cas d'urgence, ou lorsque le projet a déjà été délibéré et validé par le Conseil Syndical.
- Précise que les décisions devront faire l'objet d'un rapport assidu lors du Conseil Syndical qui suit.

**Finances**

**3) Désignation de la Commission d'appel d'offres**

L'article 32 des statuts précise : « Une commission d'appel d'offres à caractère permanent est présidée par le Président et comporte au moins deux autres membres du Conseil Syndical qui se seront portés candidats. »

Se portent candidats :

- Monsieur Michel JACOB
- Monsieur François NADIM

Monsieur MOULA Propose la candidature de Mme Colette De DAUW.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- Accepte les candidatures de MM. Michel JACOB, François NADIM et Colette De DAUW.
- Nomme la commission d'appel d'offres comme suit :
  - o Pouvoir adjudicateur : M. Nicolas MOULA, Président Directeur
  - o M. Michel JACOB
  - o M. François NADIM
  - o Mme Colette De DAUW

**4) Option pour le régime des provisions budgétaires**

Lorsque l'Association opte pour le régime des provisions budgétaires sur délibération spécifique du Conseil Syndical, les opérations de constatation et de reprise des provisions sont des opérations d'ordre budgétaires retracées au sein des chapitres globalisés d'ordre de transfert entre sections (040 en investissement et 042 en fonctionnement). Il en résulte que la zone opération de chaque pièce devra faire apparaître le numéro du chapitre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**



- DÉCIDE de choisir le régime des provisions budgétaires pour l'ensemble des provisions à constituer.

## **Consultations du Conseil Syndical**

### **5) Désignation des collègues des chargés de mission**

Le point 5 est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical.

### **6) Questions diverses.**

Mme CLAUTOUR, Vice-Présidente, signale la création d'un groupe de travail intéressé par le débriefing de l'Assemblée des Propriétaires, dont l'objectif est de relever les difficultés rencontrées lors de l'Assemblée qui a eu lieu le 20 juin 2015.

La prochaine réunion du Conseil Syndical est annoncée le :

**samedi 27 juin 2015 à 10H00**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil Syndical est levée à 21h00.

A Lamorlaye, le 20/06/2015, sauf erreur ou omission.